

DEPARTEMENT
GARD

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024_06

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation : 15 février 2023

Date de l'affichage : 15 février 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février à 18h30
le conseil municipal de cette commune, régulièrement
convocqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle
Arnaud Beltrame sous la présidence de M. Sébastien TRICOU

Présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Jacques Andrieu, Christian Cartheyrade, Sylvie Devassine, Elodie Dolhadille Jansen, Fabian Herrero, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Tricou Sébastien, Françoise Turrubio.

Procurations :

Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Madame Isabelle Pinon donne procuration à Madame Françoise Turrubio
Monsieur Daniel Weyh donne procuration à Monsieur Sébastien Tricou
Monsieur Alain Courtois donne procuration à Monsieur Christian Cartheyrade
Madame Mireille Gassier donne procuration à Madame Kati Moulet
Absent excusé : Monsieur Pierre Philippe Carpentier, André Brundu

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Kati Moulet

Compte administratif de la commune :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien Tricou délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur André BRUNDU, Maire qui se retire au moment du vote, après s'être fait présenter : le budget primitif de l'exercice 2023, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		21 956.33		0.00	21 956.33	
Opérations de l'exercice	1 113 723.14	740 875.18	1 641 995.24	1 918 266.16	2 755 718.38	2 659 141.34
TOTAUX	1 113 723.14	762 831.51	1 641 995.24	1 918 266.16	2 777 683.66	2 659 141.34
Résultats de clôture		350 891.63		276 270.92	74 620.71	
Restes à réaliser	464 059.00	326 498.50	0.00 €	0.00 €	464 059.00	326 498.50
TOTAUX CUMULES	1 577 782.14	1 093 330.01	1 641 995.24	1 918 266.16		
RÉSULTATS DÉFINITIFS	488 452.13			276 270.92	212 181.21	

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Vote pour 17 et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture et publication, le 20/02/2023

Pour expédition conforme
LE MAIRE
André BRUNDU

